AVENANT N°2 AU BAIL COMMERCIAL

Du 1er janvier 2016, reconduit tacitement au 1er janvier 2025(avenant n°1)

consenti entre

la Commune de Saint-Gervais-la-Forêt

représentée par M. Jean-Noël CHAPPUIS - Maire

et

LA POSTE IMMO

Considérant le bail consenti entre la commune de St Gervais la Forêt et La Poste Immo, situé 12, Rue Gérard Dubois à SAINT GERVAIS LA FORET, ayant pris effet au 01/01/2025,

Considérant l'avenant 1 dudit bail qui prévoit la reconduite tacite dudit bail à compter du 1er janvier 2025,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : ajout à l'article 10 – Travaux

10 -3 Entretien – Réparation

Le preneur fait réaliser à sa charge les vérifications annuelles des installations électriques, la vérification des dispositifs de sécurité incendie (BAES, alarmes, désenfumage, extincteurs etc…), l'entretien périodique et le contrôle des générateurs de chauffe le cas échéant. Le preneur s'engage à transmettre au bailleur les attestations de vérification et/ou de conformité après chaque vérification.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions du bail initial et de l'avenant 1 restent inchangés.

Fait en 2 exemplaires originaux à Saint Gervais la Forêt,
Le

Le bailleur, Le preneur,

Jean-Noël CHAPPUIS,
Maire de la commune
de St Gervais la Forêt.

La Poste Immo

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250227-DEL2025-24-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2025